

**VILLETTE-LES-ARBOIS**

39600

Tél. : 03 84 37 47 38

communedevillettesarbois@orange.fr

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2018**

Présents : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, Pierre AMIET, Yves REYNAUD, Marie Thérèse MOUREY, Monique BRIDAULT, Marie-Noëlle SAULDUBOIS, Patrice PICHOT  
Excusé : Luc LOUIS, pouvoir donné à M.O. FOYET

Secrétaire de séance : Patrice PICHOT.

La séance est ouverte à 20h05.

Le compte rendu de la réunion du 25 mai 2018 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté.

Ordre du jour

- Décision budgétaire modificative.
- Service mutualisé « Autorisation du Droit des Sols ».
- Révision des statuts de la Communauté de Communes.
- Commémoration du 11 novembre 2018.
- Rénovation de l'église.
- Questions diverses.
  - . curage du lagunage.
  - . implantation d'une caravane à Mondédon.
  - . incivilités.

1. Décision budgétaire modificative : écritures d'ordre.

Lors de l'élaboration du budget, une erreur s'est glissée dans la prévision des amortissements.

Il convient de régulariser :

- Chapitre 040-compte 281532 en recettes d'investissement : -29 653 €
- Chapitre 21-compte 21731 en dépenses d'investissement (compte de réserve): -29 653 €

Les conseillers adoptent à l'unanimité cette décision modificative.

2. Service mutualisé « Autorisation du Droit des Sols »(ADS).

- Par délibération en date du 2 juin 2015, la Communauté de Communes « Champagnole Nozeroy Jura » (CCCNJ) a créé un service ADS en charge de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Dans ce cadre, une convention entre la CCCNJ et les communes membres a été mise en place.

A la suite des fusions intervenues en 2017, il s'est avéré nécessaire de procéder à des ajustements prenant en compte l'évolution de ce service. Par délibération du 5 mars 2018, le Conseil Communautaire a validé la mise à jour des conventions passées avec les communes adhérentes au service ADS.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant à la convention signée au moment de la mise en place du service. Il autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que la convention actualisée.

- La participation 2018 de la commune pour le service mutualisé ADS, qui prend en compte la régularisation de 2017, s'élève à 1754 €.

3. Révision des statuts de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Coeur du Jura (CCAPSCJ).

Des modifications portant essentiellement sur la nature des compétences ont été apportées aux statuts

d'origine.

- 2 compétences obligatoires passent en compétences facultatives.

Elaboration, gestion, animation et mise en œuvre de contrats de développement et d'aménagement du territoire ainsi que des politiques publiques territorialisées.

Etude et définition de schéma de mise en accessibilité des bâtiments publics aux personnes handicapées

- Une compétence facultative devient optionnelle.

Construction, entretien et exploitation de toute structure de restauration collective intéressant plusieurs communes en faveur des publics suivants : scolaire, personnes âgées, employés municipaux ou communautaires.

- La compétence facultative « Etude, animation et mise en œuvre de contrats rivières » est intégrée à la compétence GEMAPI devenue obligatoire au 1 janvier 2018.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à la révision des statuts de la CCAPSCJ.

#### 4. Commémoration du 11 novembre 1918.

Pour marquer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, le Souvenir Français souhaite organiser une seule cérémonie regroupant toutes les communes de l'ancien canton d'Arbois.

La commémoration se déroulerait à Arbois en prenant appui sur l'organisation Arboisienne (musique, présence de l'armée...).

Les maires de chaque commune interviendraient officiellement lors de la lecture des morts pour la France.

#### 5. Rénovation de l'église.

L'église n'étant pas protégée au titre des monuments historiques, la commune ne peut bénéficier d'une subvention de la DRAC. Par contre, elle devrait pouvoir bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Une demande au titre de ce dispositif sera faite en fin d'année 2018 pour une dotation en 2019.

#### 6. Questions diverses.

##### 6.1. Curage du 1<sup>er</sup> bassin du lagunage.

- L'épandage des boues est prévu pour la fin du mois d'août.

- La subvention de 1 500,00 € pour l'étude du plan d'épandage a été notifiée par l'Agence de l'Eau.

##### 6.2. Implantation d'une caravane à Mondédon.

L'implantation d'une caravane est libre et sans formalité sur un terrain privé pour une durée d'installation de moins de 3 mois par an. Au-delà de cette durée, une déclaration préalable est exigée.

Contact a été pris avec le propriétaire de la caravane.

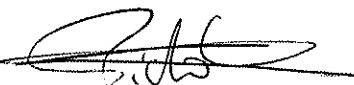
##### 6.3. Incivilités

Des témoignages concordants font état d'incivilités répétées de la part d'un groupe d'adolescents, notamment autour de la salle des fêtes (dégradations...) et de la place (destruction de fleurs). Le maire et les conseillers restent à l'écoute de tout signalement afin de faire cesser ces agissements. Il est rappelé que les parents sont responsables de leurs enfants mineurs.

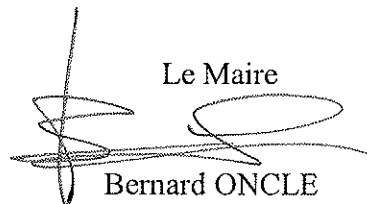
La séance est levée à 21h10

Le Secrétaire de séance

Patrice PICHOT



Le Maire



Bernard ONCLE

